AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C2075
FR0000066672-FS0970

18 décembre 2023

Déclaration de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GL EVENTS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 décembre 2023, la société anonyme de droit belge Sofina[1] (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2023, le seuil de 15% des droits de vote de la société GL EVENTS et détenir, à cette date et à ce jour, 4 768 057 actions GL EVENTS représentant 7 406 501 droits de vote, soit 15,90% du capital et 14,90% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société GL EVENTS.

À cette occasion, le concert[3] composé de M. Olivier Ginon, la société Polygone[4], la société Le Grand Rey[5] et la société Sofina, n'a franchi aucun seuil, et détenait, au 30 novembre 2023 et à ce jour, 21 800 373 actions GL EVENTS représentant 40 889 860 droits de vote, soit 72,71% du capital et 82,29% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Olivier Ginon	401	ns	401	ns
SAS Le Grand Rey	9 884	0,03	14 768	0,03
Polygone	17 022 031	56,77	33 468 190	67,35
Sofina	4 768 057	15,90	7 406 501	14,90
Total concert	**21 800 373**	**72,71**	**40 889 860**	**82,29**

[1] Contrôlée au plus haut niveau par les sociétés du consortium Union Financière Boël SA (22,41%), Société de Participations Industrielles SA (24,78%) et Mobilière et Immobilière du Centre SA (7,40%), qui exercent un contrôle de droit sur Sofina SA.

[2] Sur la base d'un capital composé de 29 982 787 actions représentant 49 691 459 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment D&I 212C1383 du 19 octobre 2012 et D&I 220C0096 du 9 janvier 2020.

[4] Détenue par le concert selon la répartition suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Olivier Ginon	11	ns
La Ferme d'Anna	1 146	ns
SAS Le Grand Rey	532 526	50,50%
Total Olivier Ginon	533 683	50,61%
Sofina SA	221 076	20,96%
Total	**754 759**	**71,57%**

[5] Société par actions simplifiée contrôlée par M. Olivier Ginon.